

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / 26 février 2027 : 120 ans de lutte FNIC CGT **p.2** 08 mars **p.3**
/ Tract : « Les 15 et 22 mars 2026, nous sommes appelés à élire nos conseillers municipaux. » **p.4** /

l'agenda



10 mars 2026
CEF

11 mars 2026
Journée d'étude :
Maladies d'origine
professionnelle

30 mars - 3 avril 2026
Colloque Industries et
services de santé

Réunions de branches



04/03 **Caoutchouc** : CPPNI

09/03 **Officines** : CPPNI

10/03 **Répartition pharma** -
CPNEFP

12/03 **Chimie** : CPNE

19/03 **Industrie pharma** - CPPNI

19/03 **Négoce** : CPPNI

24/03 **Caoutchouc** : CPPNI

25/03 **Chimie** : CPPNI

Collectifs régionaux

05/03 **Pays-de-la-Loire** : UD Nantes

13/03 **Bourgogne** : à l'UD de Dijon

13/03 **Normandie** : à l'UL du Havre

17/03 **Centre** : UD Tours

20/03 **Bretagne** : UL Vannes

20/03 **Rhône-Alpes** : à la Bourse du
travail de Lyon

Droits et libertés

Preuve déloyale : quand la vérité ouvrière brise le silence patronal

Le 17 décembre 2025, la Cour de cassation (chambre sociale, n° 24-18.407) a confirmé qu'un enregistrement réalisé à l'insu de l'employeur peut être admis en justice lorsqu'il est indispensable et proportionné.

Ce n'est pas un détail technique, c'est une brèche ! Dans l'entreprise capitaliste, le patron détient les plannings, les mails, la hiérarchie, la sanction. Le salarié, lui, n'a souvent que sa parole face au pouvoir économique. **En reconnaissant que la preuve dite « déloyale » peut être recevable sous conditions strictes, la haute juridiction admet une réalité : quand le système impose le silence, le travailleur peut faire entendre la vérité.** Pour le mouvement ouvrier, cette décision est un outil. Une fissure dans le mur du silence patronal. À nous de transformer ces brèches juridiques en conquêtes collectives. Car face au secret, une seule exigence demeure : que la vérité des travailleurs soit entendue.

Orga et vie syndicale

La mise à jour des statuts : une obligation

En effet, toutes modifications des statuts ou de responsables doivent faire l'objet d'un nouveau dépôt. Ne pas avoir déposé de statuts ou ne pas avoir fait un nouveau dépôt en cas de modification ou de responsables de la direction du syndicat retire de fait la personnalité civile du syndicat. Celui-ci n'est plus reconnu juridiquement.

Afin de maintenir les statuts à jour, il faut les déposer après chaque congrès. Le dépôt des statuts se fait en mairie de la localité où est située l'entreprise et donc le siège du syndicat. Ceux-ci doivent être accompagnés de la délibération issue de l'assemblée générale. Un récépissé doit vous être remis. Une fois celui-ci obtenu, votre syndicat est créé. **Très important : ne pas oublier de transmettre l'information de constitution ou de modification des statuts à la Fédération.**

Les chiffres

42 438 €, c'est ce que gagne un milliardaire en **24 minutes**, soit l'équivalent du revenu annuel moyen d'un travailleur en France.

53 milliardaires Français possèdent désormais plus de richesse que près de la moitié de la population.

Actualité fédérale

1907 – 2027

FNIC-CGT : 120 ANS DE LUTTE ET DE SOLIDARITÉ



Camarades,

L'année 2027 marquera les 120 ans de la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT. Une vieille dame toujours debout, active pour un monde meilleur au service des salariés, des opprimés et des peuples.

120 ans, ça se fête, mais avant tout, ça se prépare. Pour cette occasion, le Collectif d'Histoire Sociale de la Fédération a l'ambition de préparer un recueil de « 120 ans de luttes, d'actions, de solidarités, et d'espoirs. »

Et quoi de mieux que de célébrer cet anniversaire lors de notre 44^{ème} Congrès de la FNIC-CGT qui devrait se tenir dans le premier semestre de 2027 !

Dans différentes situations, nos militants avec les salariés ont su faire face. Ils ont su créer les conditions pour avancer, pour gagner, au niveau national comme en 1936, 1945, 1968, mais aussi dans les périodes récentes comme les grèves de 1993, de 2010, 2023. Difficile de toutes les citer tellement elles sont nombreuses.

120 années de combats des syndicats de la FNIC-CGT au niveau local, dans nos entreprises. Des syndicats, des femmes, des hommes, des militants, souvent anonymes, qui se sont battus pour des revendications portant sur les salaires, les conventions collectives, les conditions de travail et de vie, le temps de travail, la dignité, la liberté.

Nous ne pouvons pas oublier tous ces combats, ces luttes et ces solidarités.

La meilleure façon de remercier ces femmes et ces hommes, ces militants et de leur apporter notre reconnaissance c'est de continuer sur la même voie, et de les immortaliser pour que tout ce patrimoine social ne tombe pas dans l'oubli.

Il n'y a pas de grand ou de petit combat ! Toutes les luttes pour le progrès social, la défense de l'emploi, toujours dans l'intérêt des salariés, ont la même portée : la remise en cause du capitalisme, pour un projet de société qui répond à l'intérêt commun !

À ce titre, nous demandons à tous les syndicats, militants et syndiqués, de nous retracer un historique des luttes dans leurs entreprises depuis 1907.

Toutes les contributions sont les bienvenues, un article de quelques lignes, des photos, un tract, un article de presse, etc.

Envoyez-nous vos contributions avant le 30 juin 2026, à ih@fnic-cgt.fr afin que nous puissions construire ce livre marquant les 120 ans de lutte de la FNIC-CGT.

Comptant sur votre participation, recevez, Camarades, nos Fraternelles salutations.

La FNIC CGT

LE 8 MARS :

Journée internationale de la lutte pour le droits des femmes

NOUS AVONS ENCORE TOUT À GAGNER !!!

La revendication pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes n'est pas nouvelle.

Elle s'inscrit au sein du mouvement révolutionnaire ouvrier quand, à la première conférence internationale des femmes socialistes en 1907, **Clara Zetkin, militante socialiste et féministe allemande,**



fit adopter une résolution spécifiant que « **les partis socialistes de tous les pays ont le devoir de lutter énergiquement pour l'instauration du suffrage universel des femmes** ».

Elle relaie ainsi le mot d'ordre des suffragettes en le plaçant dans une perspective d'émancipation de l'ensemble des travailleurs. A la deuxième conférence internationale des femmes en 1910, à Copenhague, le 8 mars devient la « Journée internationale des droits des femmes ». Cette date deviendra un jour férié en URSS en 1921, en hommage aux ouvrières du textile de Saint-Pétersbourg, dont les mobilisations en février 1917, pour réclamer du pain et le retour des hommes envoyés au front, avaient provoqué le début de la Révolution.

Aujourd'hui, nous sommes toujours loin du compte : le monde du travail est révélateur de l'emprise patriarcale sur les relations sociales. Alors que le 3^{ème} alinéa du préambule de la Constitution française (1946) garantit l'égalité des droits reconnus aux femmes et aux hommes dans tous les domaines,

l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes est une obligation légale depuis 1972.

Les femmes représentent les $\frac{3}{4}$ des contrats à temps partiel, elles sont cantonnées dans des métiers mal payés et aux compétences non reconnues, elles touchent des salaires en moyenne 15 % inférieurs à ceux des hommes, leurs pensions de retraite sont inférieures de 40 %... Mais dans une société qui repose sur l'avidité toujours plus grande d'une bourgeoisie soutenue par un appareil d'État complaisant, les femmes continuent d'être les victimes des discriminations en tout genre, au même titre que les travailleurs d'origine étrangère, les minorités sexuelles, les handicapés. Le capitalisme en divisant les travailleurs des travailleuses, les précarise, les fragilise en les isolant pour les condamner à une vieillesse dans la misère.

Nous nous devons de reconstruire les collectifs de travail où chacun aura sa place et où les femmes pourront prendre leur sort en main.

LA LIBÉRATION DES FEMMES NE SE FERA QU'AVEC L'ÉMANCIPATION DU MONDE DES TRAVAILLEURS. C'EST EN LUTTANT CONTRE LE CAPITALISME, AUX CÔTÉS DES AUTRES TRAVAILLEURS ET EN ABOLISSANT LE SYSTÈME DE CLASSES SOCIALES QUI UTILISE SEXISME, RACISME ET HOMOPHOBIE POUR NOUS DIVISER QUE NOUS POURRONS CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ SANS DISCRIMINATIONS.



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT

CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE (1621) .

FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON (1555) . OFFICINES (1996) .

LBM (0959) . PÉTROLE (1388) . CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) .

INDUSTRIES ET SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE SERVICES

DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

✓ 15 & 22 MARS 2026

LE CHOIX DE SOCIÉTÉ EST ENTRE NOS MAINS

Services publics – Sécurité sociale – Libertés – Progrès social

Les 15 et 22 mars 2026, nous sommes appelés à élire nos conseillers municipaux.

Ces élections sont le moment d'expression pour affirmer les besoins sociaux et démocratiques que nous défendons : services publics, logement, transports, emplois... toutes les principales préoccupations des habitants, sans oublier la lutte nécessaire contre des partis politiques dits de gauche, à une droite, jusqu'à son extrême, débridée et plus que jamais en embuscade.

L'histoire le démontre : l'extrême droite n'accède jamais au pouvoir sans le soutien du patronat. De Mussolini à Hitler, de Pinochet à aujourd'hui et en France depuis 2017, nous n'avons le choix qu'entre la peste et le choléra. N'oublions pas que le fascisme est le pendant du capitalisme qui a toujours vu dans toute la droite un rempart contre les idées de gauche et les droits sociaux. Et partout où des élus d'extrême droite ont pris le contrôle des institutions, ce sont les libertés et les conquits sociaux qui ont reculé. Dans toutes les villes qu'ils dirigent, les associations ont vu leurs actions entravées, voire rendues impossibles faute de moyens, et les conditions de travail des personnels ont été fortement dégradées.

En France, les législatives de 2024 ont marqué un tournant, avec une complaisance croissante d'une partie des milieux économiques envers le RN. Cette convergence s'inscrit dans un capitalisme libertarien hostile aux droits sociaux et à la démocratie, soutenu par de grands groupes et des milliardaires propriétaires de médias.

N'oublions pas qu'en 1936 le patronat avait pour slogan : « Plutôt Hitler que le Front populaire », à l'instar des collaborationnistes comme le Maréchal Pétain et Pierre Laval.

N'oublions pas non plus que le patronat a toujours eu la volonté de déconstruire méthodiquement tout ce qui avait été mis en place par le CNR à la sortie de la guerre, à commencer par notre Sécurité sociale.

Cette élection est le moment, pour nous, militants et militantes CGT, de rappeler notre attachement à la Sécurité sociale et aux services publics en général.

Ce conquits, mis en place par un ministre communiste, adhérent à la CGT, Ambroise Croizat se traduit de nos jours par la revendication du 100 % sécu, qui reprend l'ensemble des droits à la protection sociale que chaque citoyen doit avoir.

Il est indispensable pour notre organisation CGT, attachée à des valeurs d'égalité, de solidarité, d'aller au débat avec les salariés sur nos propositions pour la réponse aux besoins sociaux, et d'interpeller les candidats aux élections municipales sur ces sujets. Pour repousser cette vague ultra-libérale et xénophobe, il nous faut imposer, par le rapport de force, nos choix de société. L'heure est à la mobilisation générale du monde du travail.

Syndicalistes de classe, nous nous trouvons en première ligne, avec nos collègues et l'ensemble des travailleurs, en période électorale comme en période hors élections. Plus que jamais, l'espoir est bien dans la lutte pour le « pain, la paix et la liberté » !

Pour gagner notre projet de société contre ce capitalisme exacerbé, nous avons besoin que toute la CGT soit à la hauteur des enjeux, en capacité d'action, utile aux syndicats CGT et aux travailleurs, avec la mise en avant du projet CGT de transformation sociale et radicale de la société.

C'est avec un esprit de responsabilité que la FNIC-CGT appelle tous les salariés, les citoyens, à voter pour des candidatures qui portent un projet de progrès social et économique, un projet de progrès de société qui réponde aux besoins des salariés, des retraités, à la population : un projet en rupture avec la société capitaliste.

CE QUE NOUS DÉFENDONS

- 100% Sécurité sociale
- Renforcement des services publics
- Protection des conquits du CNR
- Droits sociaux pour tous



« Ne parlez pas d'acquis sociaux, parlez de conquits sociaux. »

— Ambroise Croizat